

Glossaire

Définition : diagnose

Auteur : anemone-clown

Date publication : 10-09-2007

Énoncé succinct des caractères qui, dans l'esprit de son ou ses auteurs, distinguent des autres taxons le taxon qu'il(s) décrit(ent). Depuis le premier janvier 1935, pour être publié valablement, le nom d'un taxon végétal nouveau doit être accompagné d'une diagnose ou d'une description en latin (voir le Code de nomenclature botanique [Greuter, 2000] pour plus de amples informations).

En résumé : c'est la caractéristique abrégée d'un animal, d'une plante qui le (la) distingue des autre.

En anglais: diagnosis.